



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
SOMME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°2017-033

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2017

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques**

80-2017-04-25-006 - Mandat de représentation de la direction générale des finances publiques devant les instances judiciaires (1 page)

Page 3

## **Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration**

### **Locale**

80-2017-02-15-009 - Arrêté approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray (Somme) (3 pages)

Page 5

80-2017-02-02-011 - Décret n° 2017-128 instituant une zone spéciale de carrières de galets de silex dite "zone spéciale de carrières de Cayeux-sur-Mer (Somme) (3 pages)

Page 9

# Direction Départementale des Finances Publiques

80-2017-04-25-006

## Mandat de représentation de la direction générale des finances publiques devant les instances judiciaires

*Mandat de représentation de la direction générale des finances publiques devant les instances  
judiciaires*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA SOMME

22 RUE DE L'AMIRAL COURBET  
CS 12613  
80026 AMIENS CEDEX 1

**Mandat de représentation de la  
Direction générale des finances publiques  
devant les instances judiciaires**

M. Gilbert GARAGNON, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Somme, donne mandat à :

– Mme Caroline DESPLAINS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, en tant que représentante titulaire ;

– M. Emmanuel PEDEBOY, inspecteur principal des finances publiques, en tant que suppléant ;

à effet de me représenter devant les instances judiciaires, en qualité de représentants de partie civile, et d'effectuer en mon nom tout acte de procédure.

Le présent mandat abroge et remplace celui du 3 avril 2017 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

A Amiens, le 25 avril 2017

Le directeur départemental des finances publiques,



Gilbert GARAGNON

Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

80-2017-02-15-009

Arrêté approuvant le plan de servitudes aéronautiques de  
dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray (Somme)

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer, en charge des  
relations internationales sur le climat

Arrêté du 15 FEV. 2017

approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray (Somme)

NOR : DEVA1702107A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3 et R. 242-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6351-5 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

Vu le procès-verbal de clôture de la consultation des services et collectivités locales intéressés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2016 portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray (Somme) ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 27 décembre 2016,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2**

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray concerne le territoire des communes suivantes :

Département de la Somme (80) :

ALBERT	HARDECOURT-AUX-BOIS
ALLAINES	HEILLY
AVELUY	HEM-MONACU
BECORDEL-BECOURT	LAHOUSOYE
BEHENCOURT	LA NEUVILLE-LES-BRAY
BONNAY	MAMETZ
BOUCHAVESNES-BERGEN	MARICOURT
BOUZINCOURT	MAUREPAS
BRAY-SUR-SOMME	MEAULTE
BUIRE-SUR-L'ANCRE	MERICOURT-L'ABBE
CAPPY	MILLENCOURT
CARNOY	MONTAUBAN-DE-PICARDIE
CHIPILLY	MORLANCOURT
CHUIGNOLLES	OVILLERS-LA-BOISSELLE
CLERY-SUR-SOMME	PONT-NOYELLES
COMBLES	PROYART
CONTALMAISON	RANCOURT
CORBIE	RIBEMONT-SUR-ANCRE
CURLU	SAILLY-LAURETTE
DERNANCOURT	SAILLY-LE-SEC
ECLUSIER-VAUX	SUZANNE
ETINEHEM-MERICOURT	TREUX
FRANVILLERS	VILLE-SUR-ANCRE
FRICOURT	

### Article 3

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray comprend :

- un plan d'ensemble n° PSA-A1\_SNIA-PEA\_LFAQ\_1 à l'échelle 1 : 25 000<sup>ème</sup> ;
- un plan de détails n° PSA-A2\_SNIA-PEA\_LFAQ\_1 à l'échelle 1 : 10 000<sup>ème</sup> ;
- une note annexe.

#### Article 4

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de chacune des communes mentionnées à l'article 2.

#### Article 5

Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **15 FEV. 2017**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer,  
chargée des relations internationales sur le climat  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur du transport aérien,  
M. BOREL



Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

80-2017-02-02-011

Décret n° 2017-128 instituant une zone spéciale de  
carrières de galets de silex dite "zone spéciale de carrières  
de Cayeux-sur-Mer (Somme)

JORF n°0030 du 4 février 2017

Texte n°9

**Décret n° 2017-128 du 2 février 2017 instituant une zone spéciale de carrières de galets de silex dite « zone spéciale de carrières de Cayeux-sur-Mer » (Somme)**

NOR: ECFL1630726D

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/2/ECFL1630726D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/2/2017-128/jo/texte>

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code minier, notamment son article L. 321-1 ;

Vu le décret n° 97-181 du 28 février 1997 relatif à l'institution des zones définies aux articles 109 et 109-1 du code minier, aux autorisations de recherche de substances de carrières et aux permis exclusifs de carrières délivrés sur ces zones ;

Vu les résultats et les conclusions de l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 19 octobre 2006 qui s'est déroulée du 20 novembre 2006 au 20 janvier 2007 dans les communes d'Ault, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Saint-Valéry-sur-Somme et Woignarue ;

Vu les avis des conseils municipaux des communes de Pendé en date du 11 décembre 2006, de Brutelles en date du 16 décembre 2006, de Lanchères en date du 19 décembre 2006 et de Cayeux-sur-Mer en date du 31 janvier 2007 ;

Vu l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme en date du 2 juillet 2015 ;

Vu l'avis de la préfète de la Somme en date du 15 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies en date du 11 février 2016 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

### **Article 1**

Il est institué, au titre de l'article L. 321-1 du code minier, une zone spéciale de carrières de galets de silex, comportant deux périmètres d'une superficie d'environ 1 934 hectares et 1 594 hectares, portant sur partie du territoire des communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères et Pendé, dans le département de la Somme.

### **Article 2**

Conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent décret(1), le périmètre de la zone couvre deux polygones dont les côtés sont rectilignes et dont les sommets sont définis comme suit :

Périmètre Nord-Ouest.

Référence, abscisse, ordonnée :

	COORDONNÉES - LAMBERT 93 (RGF93)	
Sommets	X (m)	Y (m)
Po 1	591 325,043	7 008 266,670
Po 2	591 942,904	7 010 113,172
Po 3	592 552,581	7 011 146,749
Po 4	593 683,840	7 012 514,520
Po 5	595 386,316	7 013 472,263
Po 6	596 289,441	7 013 964,451
Po 7	597 636,589	7 014 214,677
Po 8	598 006,645	7 014 145,850
Po 9	597 716,081	7 014 076,388
Po 10	597 247,821	7 013 778,252
Po 11	597 084,790	7 013 626,049
Po 12	596 914,145	7 013 217,148
Po 13	596 637,347	7 012 233,877
Po 14	595 747,581	7 011 111,052
Po 15	592 287,823	7 007 913,109

Périmètre Sud-Est.

Référence, abscisse, ordonnée :

Sommets	COORDONNÉES - LAMBERT 93 (RGF93)	
	X (m)	Y (m)
Pe 1	598 435,470	7 010 131,939
Pe 2	593 132,651	7 006 448,203
Pe 3	594 024,217	7 005 495,345
Pe 4	595 243,287	7 006 225,318
Pe 5	596 369,025	7 007 136,168
Pe 6	599 333,334	7 010 391,302

### Article 3

Un extrait du présent décret est publié, par les soins du préfet de la Somme, dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à la zone géographique mentionnée à l'article 2, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cet extrait est également affiché, par les soins des maires, dans chacune des communes couvertes par la zone.

### Article 4

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, le ministre de l'économie et des finances et le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 2 février 2017.

Bernard Cazeneuve  
Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances,  
Michel Sapin

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,  
Ségolène Royal

Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie,  
Christophe Sirugue

*(1) Ce plan peut être consulté à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, auprès du bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France.*